



Arras, le 1^{er} octobre 2019

Agenda rural : le préfet du Pas-de-Calais crée un comité de suivi départemental

A l'occasion du congrès de l'association des maires ruraux, le 20 septembre dernier, le Premier Ministre a annoncé les mesures en faveur de la ruralité, 173 au total, issues des travaux relatifs à l'Agenda rural menés depuis mars 2019 (cf. pièce jointe).

Ces mesures couvrent de nombreux champs d'action, relevant de différentes politiques publiques (revitalisation des petites centralités, santé, éducation, agriculture, urbanisme, aménagement du territoire, mobilité...).

C'est pourquoi, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a décidé la **mise en place d'un comité de suivi pour la ruralité**. Il a également désigné Marie BAVILLE, sous-préfète de Montreuil-sur-Mer, au sein de l'équipe préfectorale, en tant que référente ruralité.

Le comité de suivi sera installé dans les prochaines semaines. Il sera notamment composé des services de l'État, des collectivités territoriales et des représentants des maires, dont l'association départementale des maires de France et l'association départementale des maires ruraux, des chambres consulaires, de la banque des territoires. Il aura pour objet de faire régulièrement le point sur l'avancement de la mise en œuvre de ces mesures dans le Pas-de-Calais et de débattre des priorités attachées à notre territoire.

Le bilan de l'avancement des différentes mesures sera régulièrement rendu public.